

FORMATION HABILITATION ÉLECTRIQUE BO - HO / H0V - BS

ENTREPRISES, FORMEZ VOS SALARIÉS C'EST OBLIGATOIRE!

- Décret n°2010-1118 du 22/09/2010 (opérations sur les installations électriques)
- Arrêté du 26/04/2012 (normes définissant les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage)

DURÉE

1 JOUR À 2 JOURS
(SELON LE SYMBOLE)

DATES FORMATION

- NOUS CONTACTER

PUBLIC

Toute personne effectuant des opérations d'ordre électrique/non électrique (construction, exploitation, entretien etc...)

VALIDATION

Attestation de formation

COMMENT SE FORMER

Les coûts de la formation peuvent être pris en charge par votre OPCA. Nous contacter.

AGEPAC FORMATION

28 E route de Moufia
97490 Sainte Clotilde

Tel: 02 62 920 905

Fax: 02 62 920 906

Mail: contact@agepac.fr

www.agepac.fr

OBJECTIFS

- Exécuter en toute sécurité des opérations d'ordre non électrique dans des locaux ou emplacements réservés aux électriciens et/ou à proximité de pièces nues sous tension
- Maîtriser la réglementation en matière de consignes de sécurité électrique et des risques encourus

CONTENU DE LA FORMATION

1) PARTIE THÉORIQUE

LES FONDEMENTS DE L'ÉLECTRICITÉ

2) PARTIE PRATIQUE

APPRENDRE À TRAVAILLER EN SÉCURITÉ



HABILITATIONS ELECTRIQUES



B0



B1



B2/BR/BC



RECYCLAGE HABILITATION ÉLECTRIQUE

Durée: 1 jour (7 heures)

CONTACTEZ-NOUS!

02 62 920 905